

CHAPITRE 34 : Les principes de la responsabilité civile extracontractuelle

Les 3 conditions de la mise en jeu de la responsabilité civile contractuelle

1. Un fait générateur
2. Un dommage
3. Un lien de causalité

Les 3 causes d'exonération possibles

1. Force majeure
2. Fait d'un tiers
3. Fait d'un créancier